Les origines disciplinaires des sciences de gestion en France: retour sur une controverse

Luc Marco

▶ **To cite this version:**

Luc Marco. Les origines disciplinaires des sciences de gestion en France: retour sur une controverse. Management & sciences sociales, 2011, Management et Sciences Sociales, 6 (10-11), pp.47-69. hal-01342554

HAL Id: hal-01342554
https://hal.science/hal-01342554

Submitted on 6 Jul 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les origines disciplinaires des sciences de gestion en France : retour sur une controverse

Luc MARCO
Université Paris 13- CEPN/CNRS

" Chacun conçoit les affaires selon la portée de son esprit."
Cardinal de Richelieu, *Maximes d'Etat*, XCV.

La gestion comme discipline scientifique a connu au moins trois états antérieurs aux travaux du XXIe siècle, qui sont ici précisés. Loin d'être continu, le passage entre la science des affaires et les sciences de gestion s'est opéré au cours de ruptures épistémologiques précises. La première a permis l'évolution de la gestion empirique vers une première systématisation du savoir commercial par les économistes classiques. La deuxième a favorisé la naissance du management scientifique avec Taylor et Fayol. La troisième a consisté en la transformation de l'économie privée des entreprises en un ensemble appelé " sciences de gestion " au sein des universités françaises. A chaque fois des économistes, des praticiens et des ingénieurs ont été au centre de ces ruptures, comme le prouve l'histoire institutionnelle de la discipline pour le cas français. Mots clés : Management, Histoire, France, Origines, XVIIIe-XXe siècles.

Management as a scientific discipline has been at least three States prior to the work of the 21st century, here specified. Be continuous, the passage between the science of business and management sciences is operated in specific epistemological failures. The first resulted in the evolution of empirical management towards a first commercial knowledge by the classical economists use routinely. The second led to the birth of the scientific management with Taylor and Fayol. The third was the transformation of the economy private firms in a set called "management science" in the French universities. Each time economists, practitioners and engineers have been at the centre of these failures, as evidenced by the institutional history of the discipline for the French case. Keywords: Management, History, France, Origins, 18th-20th centuries.

PETITE question épistémologique : les sciences évoluent-elles de manière purement continue ou par ruptures brutales ? T.S. Kuhn a montré que les paradigmes scientifiques varient de façon discontinue et

sont à l'œuvre dans plusieurs disciplines à la fois[1]. Ainsi les théories modernes de la décision ont concerné depuis 1930 à la fois l'économie, la science politique et les sciences de gestion[2]. Bien sûr ces ruptures ne sont pas totales : le modèle classique de la gravité en physique a continué d'exister après la découverte par Einstein de la relativité limitée. Mais soutenir pour les sciences de gestion une pure solution de continuité avec la vieille science des affaires, comme le fait un comptable dans un récent article (Nikitin, 2003), nous semble contestable. La méthode récurrente qui consiste à partir de l'état actuel de la science pour remonter aux idées du passé et en montrer les insuffisances nous paraît inadéquate pour comprendre la genèse des sciences de gestion. En retenant une méthode progressive qui part de l'état relatif des idées d'autrefois pour aboutir à *l'état présent* des connaissances, on évite le piège d'anachronisme et les survols rapides qui évacuent des pans entiers de l'évolution historique. Ainsi le rôle des économistes dans la fondation des sciences de gestion est totalement évacué par l'approche rétrospective. Nous plaiderons au contraire pour la thèse d'une filiation *économique* des sciences de gestion.

Pour cela nous procéderons en trois temps. Dans un premier point nous rappellerons la thèse de la génération spontanée : les sciences de gestion seraient apparues sans l'aide des économistes. Dans un deuxième point nous proposerons l'antithèse de la source économique unique : les sciences de gestion n'existeraient pas sans l'*imperium* des sciences économiques. Dans un troisième point, nous procéderons à un essai de synthèse : les sciences de gestion sont apparues à partir des sciences économiques en opérant une rupture épistémologique grâce à des apports extérieurs. Enfin, en guise de conclusion, nous résumerons les trois ruptures épistémologiques à l'œuvre dans cette évolution complexe à comprendre car très compliquée dans ses multiples dimensions : doctrinales, institutionnelles et pratiques. Il n'est pas anodin que les deux disciplines, l'économie et la gestion, soient encore liées au CNRS ou dans les instances du ministère de l'Education nationale : c'est que leur source est commune. Vouloir nier ce fait relève d'une reconstruction du passé qui nous paraît abusive.

---

[1] T.S. KUHN (1972) *La structure des révolutions scientifiques*, trad. franç. de la 2e édition, Paris, Flammarion.
[2] L. MARCO et E.-M. HERNANDEZ (2006) *Entrepreneur et décision. De l'intention à l'acte*, Paris, Editions Eska.

I. LA THÈSE DE LA GÉNÉRATION SPONTANÉE

Notre collègue commence son article par un rapide rappel étymologique de l'expression " sciences de gestion " (Nikitin, 2003 : 67) qu'il date de " mai ou juin 1969 " en s'appuyant sur le travail de Chessel et Pavis (2001 : 101). La lecture de cette page laisse perplexe : la note n° 87 indique la date du 28 mai 1969 (lettre d'Edgar Faure à Pierre Tabatoni) et la note n° 89 celle du 17 juin 1969 qui correspond à une réunion du groupe " Enseignements supérieurs des sciences de gestion " au sein de la Direction des enseignements supérieurs dirigée par P. Tabatoni. Croire qu'une expression aussi générique apparaît au cours d'un même mois nous semble puéril. Fabienne Pavis, dans sa thèse, est plus prudente et indique qu'un arrêté du 27 décembre 1968 cite l'expression " doctorat d'Etat ès sciences de gestion et ès économie appliquée " (Pavis, 2003 : 103). L'expression a du se forger entre le début des années soixante et cette date. Le lien avec l'économie appliquée est très fort dans cet arrêté : il confirme que la gestion est alors conçue comme une science appliquée de l'économie politique rebaptisée sous les atours plus modernes de " sciences économiques " !

Notons cependant qu'au début des années soixante-dix, le principal fondateur du centre Dauphine, Henri Tézenas du Montcel utilise l'expression " sciences de la gestion " dans le titre de son célèbre dictionnaire (Tézenas, 1972). Il y définit la gestion (*Management* en anglais) comme la discipline qui " englobe tout à la fois la science, la technique et l'aptitude nécessaire au responsable du fonctionnement d'un système économique " (Tézenas, 1972 : 164). Il renvoie au mot " management " qui est pour lui : " Art, science et technique du gouvernement efficace d'une entreprise " (idem : 198). Sur la page de garde il indique comme titres : " Docteur ès sciences économiques, maître-assistant à l'Université Paris IX (Dauphine) ". La gestion est bien encore l'une des sciences économiques ! Et il met en épigraphe de son livre une phrase de son collègue Jacques Desrousseaux : " La confusion entre ce qui est et ce qui est bon est une maladie systématique des jeunes sciences " (idem : 5). La gestion est une jeune science économique qui a tendance à se différencier de son aînée dès le milieu des années cinquante : " L'étude de l'entreprise tend à devenir dans l'économie politique une discipline distincte, à la fois parce que ce sujet prend un aspect politique et social de plus en plus accentué, parce que les techniques de gestion des entreprises réalisent

présentement de larges progrès, et parce que le concept même d'entreprise s'est, de nos jours, profondément modifié. " (G.-L. Campion, 1956: 492).

Dire, comme le fait Marc Nikitin, qu'une communauté scientifique " correspondante " s'est constituée " à partir de la même époque " (ibid.) sans mentionner le rôle fondamental des économistes n'est pas correct. Car il faut rappeler les faits suivants : dès avril 1969 une option "gestion des entreprises " est instituée au sein du concours d'agrégation des sciences économiques qui prend le nom de " Sciences économiques et de gestion " (Chessel-Pavis, 2001 : 252, note 79) ; la même année une commission spéciale au sein de la Commission Consultative des Universités, composée d'économistes, prépare la nouvelle section des sciences de gestion qui s'intitulera au départ " 5e section : Gestion des entreprises " (Pavis, 2003 : 115 ; sur l'histoire du CNU voir Marco, 2004 : chap. 11) ; enfin en 1977 le premier jury du concours d'agrégation des sciences de gestion, présidé par un juriste (Roger Percerou, Paris 1), comprend quatre économistes-gestionnaires (Alain Bensoussan, Jean Mérigot, André Page et Maurice Saias) et deux professionnels (Philippe Daublain vice-président de BSN et André Reydel président d'honneur de l'ordre des experts-comptables). Les 50 candidats sont pratiquement tous docteurs ès sciences économiques (archives du concours, fiche n° 1)[3]. Il faut attendre une vingtaine d'années pour que la proportion change (Marco, 2004, chap. 18).

[3] Le doctorat de troisième cycle dit " d'ancien régime " (arrêté de 1963) s'intitule " Economie et administration des entreprises ". Le nouveau régime institué en 1974 comporte la spécialité " sciences de gestion ", mais il n'y a que 10 soutenances en 1977 (MÉNISSEZ, 1979 : 90-92). Le doctorat d'Etat ès sciences de gestion a été créé au niveau national par l'arrêté du 16 avril 1974 (il existait à Dauphine dès 1968 à titre expérimental). Les premières thèses soutenues le furent en 1977, compte tenu du délai nécessaire pour les rédiger. La montée en puissance fut ensuite régulière : 4 thèses en 1979, 19 en 1980, 19 en 1981 (dont 8 à Paris IX). Pour l'histoire quantitative des doctorats en économie et gestion, voir le chapitre 17 de notre livre à paraître (Marco, 2012).

II. L'ANTITHÈSE D'UNE SOURCE ÉCONOMIQUE UNIQUE

Si les sciences de gestion sont apparues institutionnellement avec l'aide (volontaire ou forcée) des économistes, leur contenu théorique et pratique découle-t-il uniquement du savoir économique ? Nikitin nie, dans son article, l'existence d'une première " science des affaires " au début du XIXe siècle car il ne veut pas voir dans l'économie politique de l'époque un antécédent important de la deuxième science des affaires qu'il étudie en reprenant des pistes que nous avions déjà éclairées (Marco, 1988, 1993, 2003). Pour comprendre de quoi il retourne il ne faut pas partir de la situation présente mais bien se remettre dans les cadres idéologiques de l'époque pour comprendre l'agencement des sciences économiques entre elles. L'étude des revues peut nous y aider.

Ainsi, sous le Second Empire, le grand historien de la Presse Eugène Hatin présente dans son historique introductif une nomenclature intéressante, en trois parties, à partir des revues spécialisées du siècle des Lumières (Hatin, 1866 : lxx) :

1°) " Economie domestique. Industrie. — En 1751 : *Journal économique*, ou Mémoires, notes et avis sur les arts, l'agriculture, le commerce et tout ce qui peut avoir rapport à la santé, ainsi qu'à la conservation et augmentation des biens. — En 1759, sous le titre de *la Feuille nécessaire*, une sorte de bulletin des sciences, des lettres, des arts et de l'industrie. " Cette économie domestique sera un peu plus tard théorisée par Jean-Jacques Rousseau, qui en fera le double nécessaire de l'économie politique[4]. Un livre pratique comme celui de Bellial des Vertus (1759) applique les règles de bonne gestion domestique à un domaine agricole.

2°) " Commerce. Agriculture. Finances. — En 1759 : *Journal de commerce*, qui devient bientôt *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*, par les apôtres des nouvelles doctrines économiques. " Sur le contenu de cette revue et de ses concurrentes, voir le chapitre très intéressant de Philippe Steiner dans l'ouvrage collectif que nous avons dirigé chez l'Harmattan (Marco dir., 1996 : 33-78). Les " apôtres " dont il est question sont bien entendus les physiocrates conduits par Quesnay.

---

[4] Voir son article " Economie ou œconomie " dans l'*Encyclopédie* (1757-58) et les lettres X, XI et II de la quatrième partie de la *Nouvelle Héloïse* (ROUSSEAU, 1967 : 329-421).

3°) " Economie politique. — C'est en 1765 que les économistes songèrent à se créer un organe, destiné à propager la science économique, destiné à propager la science nouvelle ; ils lui donnèrent ce titre assez étrange : *Éphémérides du citoyen*, avec le sous-titre de *Chronique de l'esprit national*, qu'ils changèrent ensuite en celui, plus significatif, de Bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques. Par l'abbé Baudeau, le marquis de Mirabeau, Dupont de Nemours, etc. " Cette expression de sciences morales et politiques signifie que les disciplines qui s'y trouve sont humanistes et qu'elles sont normatives : c'est-à-dire qu'elles doivent indiquer comment le citoyen doit se comporter dans sa vie sociale, sur les plans juridiques, économiques et pratiques.

On constate donc une césure importante entre deux domaines d'application (l'économie domestique, l'économie politique) qui renvoie à la partition entre affaires privées et affaires publiques découlant elle-même d'une distinction purement juridique (Szramkiewicz, 1989 : 138-141). Nous pouvons la résumer par le schéma n° 1 de la page suivante.

Notre collègue va chercher les définitions du mot " affaires " dans les dictionnaires généraux (Nikitin, 2003 : 68), mais nous pensons qu'il vaut mieux se référer aux dictionnaires spécialisés. Il prétend qu'"avant le XIXe siècle, affaires n'a donc pas cette connotation commerciale qu'en donnera ultérieurement sa traduction par *business*. " (ibid.) Pourtant, dans le dictionnaire des frères Savary, on trouve dès 1723 la définition suivante : " AFFAIRE. Ce qui nous occupe ; ce à quoi nous travaillons. — Ce terme est d'un grand usage dans le Commerce, et y a diverses significations. Quelquefois il se prend pour Marché, Achat, Traité, Convention, etc., mais également en bonne ou en mauvaise part, suivant ce qu'on y ajouter pour en fixer le sens. Ainsi on dit : Cet homme a fait une bonne affaire ; pour faire entendre, qu'il y a beaucoup à gagner. Et au contraire : Qu'il a fait une mauvaise affaire, quand il y a considérablement à perdre dans le marché, l'achat, le traité, la convention, etc., dont il est question. — Quelquefois Affaire se prend pour la fortune d'un Marchand ; et en ce sens on dit, qu'il est bien dans ses affaires, quand il est riche et à son aise, sans dettes, et avec des fonds considérables : Et, qu'il est mal dans ses affaires, quand il a fait de grandes pertes, et qu'il doit beaucoup. — Entendre ses affaires, c'est se bien conduire dans son négoce. — Donner ordre à ses affaires ; c'est les régler, les mettre en bon état, payer ses dettes, liquider ce qui est dû. —

On dit en proverbe, Que qui fait ses Affaires par commission, va à l'hôpital en personne." (Savary des Bruslons, 1723 : 27 ; nous avons modernisé la typographie). Contrairement à ce que prétend Nikitin, cette définition est reprise tout au long du XVIIIe siècle : ainsi en 1784 dans le dictionnaire encyclopédique du commerce de Panckouke, l'article de Savary des Bruslons est repris tel quel avec l'ajout d'une acception plus juridique du terme : " Entendre les *affaires*, signifie aussi entendre un peu la *chicane* ou *procédure en justice*. On dit, cet homme n'entend pas les affaires, il ne sait pas comment conduire un procès." (Panckouke, 1784 : 15). Il ne faut pas privilégier cette acception au détriment de l'autre, qui est plus ancienne.

Figure 1. Les domaines des affaires au Siècle des Lumières

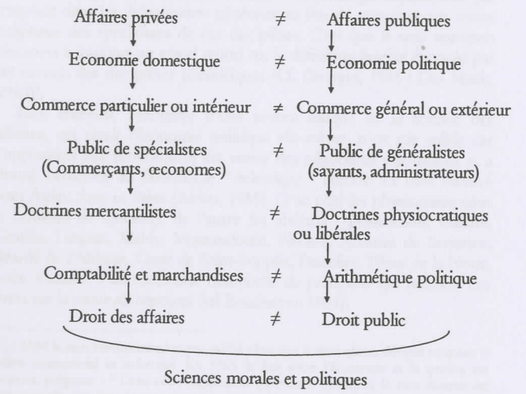

Nikitin a cependant raison quand il affirme : " L'expression *science des affaires* avait eu une première période d'existence dans le dernier tiers du XVIIe siècle... ". Car la tendance juridique des auteurs d'ouvrages pratiques est encore très forte à cette époque. L'alternative de l'économie

politique ne s'impose qu'à la fin du XVIIIe siècle, ce que confirme la lecture du *dictionnaire de la géographie commerçante* de Jacques Peuchet publié sous la Révolution : " Les principes et les faits, en matière de commerce, ont acquis un développement qu'ils n'avaient point à la fin du dernier siècle. L'économie politique et l'art d'observer en administration, ont fait des progrès, qui, pour être ignorés ou méconnus de quelques esprits faux, n'en doivent pas moins faire la base de l'étude du commerce moderne (...). Mais gardez-vous aussi d'ériger tout en abstraction, de quitter les détails pour les généralités, de réduire en système les éléments d'une science qui doit marcher entre l'observation méthodique et les calculs exacts. " (Peuchet, 1800 : i).

Croire que le mot " science " n'avait pas le sens moderne dans les écrits des économistes et des négociants du siècle des Lumières est une contrevérité qui découle d'une méthode d'étymologie superficielle par emprunt dans les dictionnaires généraux au lieu de retourner aux textes originaux des spécialistes de ces disciplines. C'est que le sens commun des mots a toujours un grand retard sur la définition érudite énoncée par les savants des disciplines scientifiques (Cf. Georgin, 1954 ; Des Mazis, 1965)[5].

Bien entendu, l'antithèse d'une source unique de la science des affaires, qui serait l'économie politique elle-même, n'est pas solide car l'opposition aux économistes est venue des négociants eux-mêmes et a donné naissance au libéralisme " éclectique " comme l'a bien montré Jean Airiau dans sa thèse (Airiau, 1965). D'un côté les physiocrates sous la houlette de Quesnay, de l'autre les libéraux : Forbonnais, Galiani, Graslin, Linguet, Mably, Montaudouin, Necker, Accarias de Serionne, Béardé de l'Abbaye, Costé de Saint-Supplix, Pesselier, Tifaut de la Noue, voire Voltaire. Plus toute une ribambelle de praticiens qui publient des livres sur la *science des négociants* (tel Boucher en 1801).

[5] En 1954 le mot *management* n'est pas utilisé alors que le mot *affaires* désigne toujours le milieu commercial et industriel. En 1965 le lien entre l'économie et la gestion est toujours prégnant : " Dans cette expression (économie politique) le mot *économie* est bien entendu pris dans le sens d'aménagement de ressources et de bonne gestion sans que cette bonne gestion se traduise par l'existence d'un surplus de quelque chose. L'économie politique, dans ces conditions, pourrait se définir comme *la science ou la technique de l'aménagement des ressources nationales*. Il ne paraît pas indispensable d'indiquer le but poursuivi, le mot *aménagement* suppose en effet un plan préétabli et un ordre vers lequel on tend, donc un but. " (Des Mazis, 1965 : 180). Aménagement annonce management qui s'imposera à partir de 1968.

La science des affaires est donc née à la fin du XVIIIe siècle au carrefour du droit des affaires, de la comptabilité, du commerce en général et de l'économie politique. Le XIXe siècle n'a fait que préciser le contenu scientifique de cette première science des affaires, avant qu'une rupture épistémologique ne vienne changer totalement l'angle d'observation des faits dans le taylorisme et le fayolisme.

III. LA SYNTHÈSE DE PLUSIEURS SOURCES PARALLÈLES

Dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert la nomenclature des sciences distingue trois formes de l'entendement : la mémoire, la raison, et l'imagination. Cette division des sciences est reprise du Chancelier Francis Bacon qui distinguait l'Histoire, la Poésie et la Philosophie (Diderot-D'Alembert, 1751, I : 204). Le domaine de la Raison comprend la théologie sacrée et la philosophie. La philosophie se divise en science de Dieu, science de la Nature, et science de l'Homme. La science de l'homme se répartit en science de l'homme proprement dite et en science civile. La science civile comprend la science de la conversation, la science des affaires, et la science de l'état. La science de l'homme *stricto sensu* comprend la pneumatologie (science de l'âme), la logique, et la morale. La morale peut être générale (bien et mal, quête de la vertu) ou particulière. La morale particulière intègre la science des lois ou jurisprudence, qui elle-même se répartit en trois éléments : naturelle, économique, ou politique. Elle débouche sur quatre sortes de commerce: le commerce intérieur, extérieur, de terre, de mer. Cette division des sciences est assez complexe mais très intéressante car elle montre que toute science appliquée doit se référer à la mémoire, à la raison et à l'imagination. Pour la gestion, la mémoire c'est l'histoire des entreprises et des organisations, la raison c'est le calcul et la déduction, enfin l'imagination c'est l'invention et l'innovation.

Dans son livre fondateur de 1605, Francis Bacon traite de *la science de la vie sociale* (ou science civile) en trois parties : la « convivance », le commerce, et le gouvernement. Ce qui renvoie à trois types de sagesse : la sagesse dans la conduite, la sagesse dans les affaires, et la sagesse d'Etat. Il intitule la conduite des affaires pratiques le *De negotiis gerendis*. Le *negotium* ce sont les affaires de la vie sociale : échange, don, courtoisie. La

gestion a donc une origine romaine que Francis Bacon situe dans le livre *De petitione consulatus* de Quintus Cicéron et dans les aphorismes du roi Salomon (Bacon, 1605 : 239). C'est donc une philosophie de l'action personnelle dans la vie sociale qui doit guider les principes du *commerce* des hommes entre eux. David Hume constate l'existence d'une nouvelle science : " Dans les *Elémens du Commerce* M. de Forbonnais qui a bien voulu se charger de l'article du *Commerce* dans *l'Encyclopédie*... prouve qu'en effet le Commerce est une Science qui a ses principes et que personne ne les connaît mieux que lui. " (Hume, *Discours politiques*, t. 2 : 323-324, cité par Airiau, 1965 : 107).

François Véron-Duverger de Forbonnais publie en 1754 *Les élémens du commerce*, dont De Salles dit " que Forbonnais est le premier qui ait osé réduire en art les pratiques minutieuses des négociants et des armateurs. " (cité par Véron Duverger, 1899 : 182). Mais les idées de ce livre se trouvaient déjà dans les articles " Change " et " Commerce " du même auteur. Une première source des sciences de gestion est donc bien la pratique des affaires proprement dite, mais mise en forme par un économiste libéral. Un autre praticien peut être considéré comme un des fondateurs de la science du commerce, Samuel Ricard avec son livre de 1781, *Traité général du commerce*. Son influence a été grande sur les gestionnaires de la première moitié du XIXe siècle qui ont fondé la Chambre de Commerce de Paris (Lemercier, 2003). La comptabilité et les mathématiques financières constitueraient pour eux toute la science du commerçant, mais " c'est confondre la boussole avec l'art du navigateur. " (Lefèvre, 1880 : 28). La géographie commerciale ou la connaissance des langues d'affaires veulent aussi revendiquer la paternité de la science commerciale, mais : " Les arithméticiens, les économistes, les comptables, les géographes, et les polyglottes se disputent la prééminence en matière d'instruction commerciale ; nul n'a songé à constituer d'abord la science propre du commerce, qu'avaient entrevue les auteurs du siècle dernier et par quoi il faut commencer. " (Lefèvre, 1880 : 28).

La science des affaires ne deviendra une véritable science que si les connaissances économiques sont suffisantes: " La science du commerce ne peut se constituer d'abord que sur des marchandises pour lesquelles on peut faire abstraction de la *qualité*, lorsque cette qualité est toujours identique à elle-même, de manière à ne chercher, dans les combinaisons

des achats et des ventes, des recettes et des paiements, que des rapports de *quantités* ; rapports eux-mêmes qui ne peuvent s'établir nettement que sur des *unités* de même nature. — C'est précisément parce qu'en ces matières on a méconnu jusqu'ici les principes organiques de toute science réelle, qu'il a été impossible de constituer celle du commerce. — Or, là où il n'y a pas de science à la base, il ne saurait y avoir d'enseignement commercial à aucun degré ni même de pratique progressive. — Il n'y a, en effet, qu'un seul commerce qui puisse faire l'objet d'une véritable science et qui soit par conséquent enseignable : c'est celui qui opère sur des marchandises formant des types bien définis, sur lesquels il ne puisse y avoir de discussion entre l'acheteur et le vendeur. (...) Or, on ne peut pas enseigner la spéculation, c'est-à-dire l'art de prévoir les événements météorologiques, économiques ou politiques ; mais les rapports des quantités et des prix avec les combinaisons des marchés constituent le commencement d'une véritable science, qui a ses lois et ses règles facilement démontrables, par conséquent enseignables, et qui conduisent à des procédés pratiques intimement plus sûrs et plus rapides que ceux qui ont été en usage jusqu'ici. " (Lefèvre, 1880 : 108-109). Cet auteur fonde la science du commerce sur trois soubassements : la métrologie générale (calculs financiers), les règles pratiques universelles (préparation des cotes, parités, opérations de change), la polégraphie générale (achats-ventes, spéculation, opérations de bourse). Son dictionnaire du commerçant concerne quatre domaines : la banque, la bourse, le commerce et la navigation. C'est bien l'approche classique de la gestion.

Parmi les connaissances économiques, la statistique et le calcul économique sont les deux principaux piliers de la science des affaires première manière, celle qui apparaît au XIXe siècle. Sur ces deux disciplines auxiliaires, nous disposons maintenant, grâce à la François Vatin, de la thèse posthume de Bernard Grall (2003) qui fait suite aux travaux antérieurs de François Etner (1987). Les secteurs économiques qui ont induit des calculs à visée gestionnaire furent surtout les moyens de transports. L'utilité des travaux publics a connu son âge d'or entre la Restauration (1815) et le début du Second Empire (1852). Les ingénieurs sont donc une source fondamentale de la science des affaires, en parallèle avec les économistes intéressés par la comptabilité comme Courcelle-

Seneuil ou Laing[6]. Mais la réelle application du calcul économique dans la science des affaires deuxième manière n'a pas eu lieu avant 1955 dans notre pays (Barreyre, 1968 : 110). En attendant deux jeunes sciences ont énormément compté pour les auteurs du dix-neuvième siècle : la mécanique et la biologie. Nous pouvons essayer de lier les deux domaines par un schéma synthétique résumant l'opposition entre l'approche des ingénieurs et celle des économistes postclassiques.

Figure 2. *Les liens entre deux sciences "dures" et la gestion*

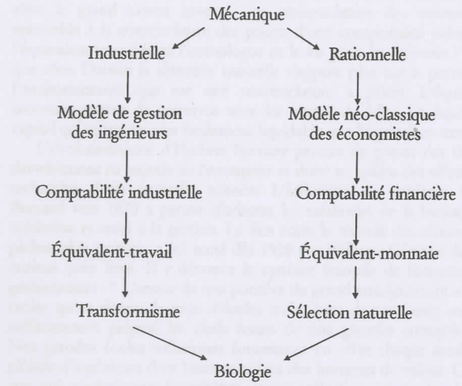

Ce schéma résulte des travaux de François Vatin (1993) et de Bernard Grall (2003) pour la partie haute qui concerne la mécanique, et de Camille Limoges (1970) et Rodolphe Durand (2000) pour la partie basse qui intéresse plus particulièrement la biologie. Du côté de la mécanique industrielle issue des nouveaux moyens de transport (chemins de fer,

[6] Jean-Gustave COURCELLE-SENEUIL (1867) *Notions préliminaires de comptabilité*, Paris; John LAING (1867) *The Theory of Business*, Londres, Longmans-Green and Co, réimpression par Elibron Classics, 2003. Cet ouvrage est une approche comparatiste des éléments constitutifs d'une société industrielle libérale.

canaux) un certain nombre d'auteurs veulent créer une nouvelle " économie industrielle " à l'usage des dirigeants des compagnies en parallèle avec l'économie politique destinée aux dirigeants politiques, ou l'économie politique pratique destinée aux entrepreneurs (Vatin, 1993 : 30-31). Les principaux noms de cette mouvance sont : Christian, Dupin, Burdin pour la France, Ure et Babbage pour l'Angleterre. En découle une comptabilité industrielle utilisant l'équivalence en termes de travail, qui s'oppose à la comptabilité financière classique des économistes qui préfèrent l'équivalent-monnaie. Cette approche nous semble présenter une curieuse similitude avec la théorie transformiste de Lamarck. En effet le grand savant invente une nomenclature des animaux qui ressemble à la nomenclature des postes d'une comptabilité industrielle, l'équivalent-travail étant l'homologue de la vie pour les animaux ! Tandis que chez Darwin la sélection naturelle s'appuie plus sur la pression de l'environnement que sur une nomenclature a priori. L'équivalent-monnaie permet de convertir tous les postes du bilan en équivalent-capital qui se trouve plus facilement liquidable que l'équivalent-travail.

L'évolutionnisme d'Herbert Spencer permet de passer des théories darwiniennes au monde de l'entreprise et donc au milieu des affaires à la recherche d'une nouvelle science. L'influence du médecin Claude Bernard vers 1870 a permis d'adapter les méthodes de la biologie à la médecine et aussi à la gestion. Le lien entre le monde des affaires et la philosophie pratique a été tenté dès 1928 par Philippe Girardet dans un curieux petit livre. Il y dénonce le système français de formation des gestionnaires : " L'erreur de nos pontifes du grand enseignement a été de croire qu'en dotant le pays d'écoles techniques de tout rang on avait suffisamment préparé les chefs futurs de nos grandes entreprises. — Nos grandes écoles techniques fournissent en effet chaque année une pléiade d'ingénieurs dont beaucoup sont des hommes de valeur. Ce sont eux, qui, généralement fournissent, par une sélection qui s'opère dans les vingt premières années de leur carrière, la plupart des chefs d'industrie. Ils sont, il faut le reconnaître, assez mal préparés à leur rôle. — Riches en techniciens, nous sommes pauvres en administrateurs, voilà la vérité. " (Girardet, 1928 : 61).

Figure 3. La filiation des Sciences de Gestion

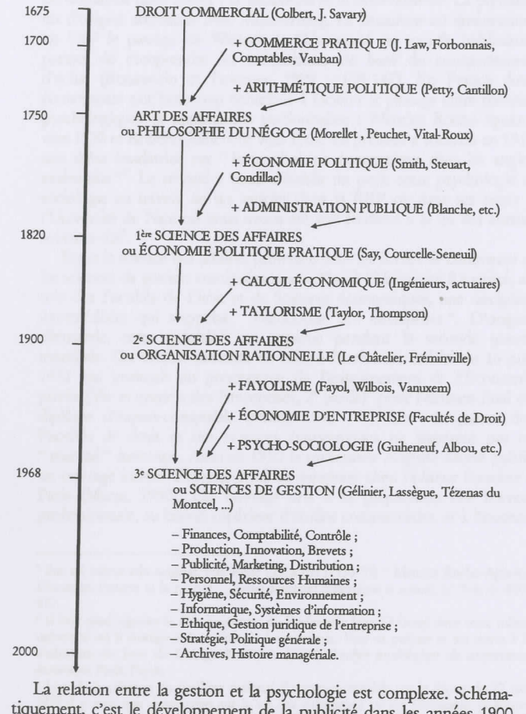

La relation entre la gestion et la psychologie est complexe. Schématiquement, c'est le développement de la publicité dans les années 1900 qui a permis l'importation de concepts issus de la recherche psycho-

logique (Marco dir., 2003). Les principales idées viennent des Etats-Unis où dominent deux écoles : la *gestaltheorie* et le béhaviorisme. La première est d'origine allemande avec Munsterberg. La deuxième est américaine : en 1907 le passage de Watson de l'Université au monde publicitaire permet de comprendre les mécanismes de base du comportement d'achat (Braunstein et Pewzner, 1999 : 138-147). En France deux économistes ont beaucoup contribué à faciliter le passage entre théories psychologiques et applications gestionnaires : Maurice Roche-Agussol vers 1930 et Robert Guiheneuf vers 1960. Le premier a soutenu en 1919 une thèse fondatrice sur " la psychologie économique chez les anglo-américains "[7]. Le second a tenté d'établir un pont entre psychologie et sociologie au travers de ses articles dans la REP ou dans ses cours à l'Université de Nice où nous avons été son étudiant à la fin des années soixante-dix[8].

Entre la science des affaires professée dans les écoles de commerce et les sciences de gestion enseignées aujourd'hui à l'Université il a existé, au sein des Facultés de Droit et de Sciences économiques, une discipline intermédiaire qui s'appelait " l'économie des entreprises ". D'origine allemande, cette spécialité est apparue pendant la seconde guerre mondiale. Cet intitulé remonte en effet à l'arrêté ministériel du 16 juin 1942 qui instituait un programme de l'enseignement de l'Economie privée (Vie et gestion des Entreprises, 2e partie)[9] pour l'examen final du diplôme d'expert-comptable (Hoog, 1943 : 4). Les enseignants des Facultés de droit et des sciences économiques ne laissèrent pas ce " marché " inoccupé. Ainsi en 1950 le professeur Auguste Murat publie un ouvrage intitulé *Economie privée des entreprises* chez l'éditeur Foucher à Paris (Murat, 1950). Cet ouvrage sert à la préparation des brevets professionnels, au brevet supérieur d'études commerciales, et à l'examen

[7] Sur cet auteur très original, voir René COURTIN (1934-35) " Maurice Roche-Agussol. L'homme, l'œuvre et la pensée ", *Revue d'histoire économique et sociale*, n° 2-4, p. 403-437.

[8] Il faut aussi signaler le rôle important du Professeur Jean Dubergé dans cette même université où il enseignait la sociologie économique. Voir sa préface et ses notes à la traduction du livre de George KATONA (1969) *Analyse psychologique du comportement économique*, Paris, Payot.

[9] Lors de la création du diplôme national d'expert-comptable par le décret du 22 mai 1927 il y avait une dissertation sur la vie des entreprises ou sur l'économie politique, d'une durée de trois heures. Dès 1881 (sic) le brevet d'expert-comptable décerné par la Société de Comptabilité de Paris comportait une épreuve de sciences économiques ; voir. G. REYMONDIN (1910) *Les experts-comptables devant l'opinion*, Giard et Brière, p. 62.

préliminaire du diplôme d'expert-comptable. Il comprend trois parties : le premier intitulé " qu'est-ce qu'une entreprise ? ", le deuxième " La vie externe de l'entreprise ", le troisième " La vie interne de l'entreprise ". L'auteur essaie de faire la liaison entre la théorie et la pratique. Il défend sa position dans un avant-propos révélateur : " Pendant longtemps l'économie politique a hésité entre deux méthodes que Gaëtan Pirou a nommées respectivement : positive et abstraite. En forçant l'opposition jusqu'à la caricature, la première devient un empirisme non scientifique, la deuxième, un jeu de l'esprit. Cette opposition est heureusement dépassée depuis longtemps. Les " Positifs ", soumis aux disciplines les plus strictes de la méthode expérimentale et armés des instruments précieux de la technique statistique, se sont rencontrés sur le terrain commun de la science exacte avec les " Abstraits ", descendus de l'Olympe ou des nuages de l'abstraction et qui, par leurs analyses de plus en plus fouillées, enserrent dans leurs hypothèses toujours plus de réalité. " (Murat, 1950 : 3). Les économistes ont souvent considéré la gestion comme leur pré carré.

Pourquoi donc les praticiens des écoles de commerce et les théoriciens des Facultés de Droit (et de Sciences économiques) se font-ils la guerre ? La réponse est donnée par Murat : " Mais, à partir du moment où l'économie politique cesse d'être simple empirisme pour devenir science véritable, une distinction tend à s'établir entre cette connaissance et la pratique courante, comme entre la science pure et la technique de l'ingénieur. A vrai dire, dans l'industrie, à part pour quelques autodidactes, cette distinction est purement une question de fait, une sorte de division du travail imposée par des motifs de commodité et de rendement. Au contraire, dans le domaine proprement économique, et il n'est pas le seul, la distinction est presque une opposition. Le praticien ne trouve pas toujours dans les livres d'économie politique écrits par les universitaires, la réponse aux questions qu'il se pose, ni même parfois un langage accessible ; en revanche, les universitaires sont rarement satisfaits des livres écrits par des praticiens autodidactes. " (ibid.).

Une décennie plus tard la discipline est toujours vivante dans l'édition destinée aux étudiants. Ainsi les éditions Dunod publient-elles entre 1961 et 1964 une collection intitulée " L'économie de l'entreprise " avec cinq titres au catalogue : *Le bilan dynamique* par E. Schmalenbach (1961), *La gestion prévisionnelle et contrôlée de l'entreprise* par R.-B. Thibert (1961), *La*

vérification du bilan par E.-G. Snozzi (1964), et *Les ratios et l'expansion de l'entreprise* par G. Angénieux (1964). La discipline s'est fortement formalisée comme le montrent les exercices techniques proposés par H. Lévy-Lambert dans ses *Problèmes d'économie de l'entreprise* (1964). Il précise son objectif pédagogique : " Devant l'intérêt porté à ces problèmes par les élèves du CEPE (Centre d'études des programmes économiques), que leurs connaissances mathématiques soient du niveau des écoles d'ingénieurs, ou du niveau de la Faculté de Droit, il a paru utile d'en publier les textes et les solutions intégrales, afin de permettre à l'étudiant, même isolé, ou à l'ingénieur soucieux de ne pas se cantonner uniquement dans les problèmes techniques, de contrôler et d'approfondir ses connaissances empiriques. Nous espérons qu'il leur sera de quelque utilité. " (Lévy-Lambert, 1964 : viii).

À la Faculté de Droit et de Sciences économiques de Paris, le cours de l'année 1961-1962 est donné par le professeur Georges Lasserre. Il comprend une introduction sur l'origine historique et l'évolution des entreprises, une description du monde des entreprises modernes et de leurs fonctions, un rappel de leur organisation, l'analyse des bases comptables de la gestion, de la comptabilité analytique d'exploitation, de la gestion financière, commerciale et économique (programme in Flouzat, 1962 : 113-115). Les directions de recherches sont assurées par le professeur Pierre Lassègue. La matière n'est pas fondamentale mais peut faire l'objet de la première épreuve écrite.

À l'École Pratique des Hautes Études, la sixième section " sciences économiques et sociales " comprend un chargé de conférences, André Amar, titulaire du cours intitulé *méthodes d'administration et de gestion des entreprises*. A l'école des Hautes Études Commerciales tous les cours d'économie industrielle et commerciale, portant sur les matières premières et les sources d'énergie, sont assurés par les professeurs Robert Goetz et Emile James, l'ensemble des matières s'intitulant toujours " administration des entreprises " bien que l'on trouve déjà des cours de gestion de l'entreprise (Flouzat, 1962 : 246). A HEC jeunes filles les cours s'appellent *gestion et organisation des entreprises*. L'Ecole supérieure de commerce de Paris " forme à l'intention du commerce et de l'industrie des jeunes gens qu'on initie à la vie des affaires " (idem : 251). On y trouve en deuxième année un cours d'organisation des entreprises mais pas d'économie d'entreprise. Les cours d'économie politique sont assurés par Gérard Dehove, professeur à Lille. Au CNAM un diplôme d'études supérieures économiques (DESE, créé en août

1960) comprend une section gestion des entreprises qui dispense un cours d'économie et statistiques industrielles. A l'IAE de Paris, à l'époque dirigé par Robert Goetz avec l'assistance d'Alain Barrère, les cours principaux s'intitulent " organisation générale et économique de l'entreprise " et " organisation scientifique de la production et du travail " (enseignant : J. Chevallier). À l'Ecole d'Organisation Scientifique du Travail les séries obligatoires sont les " principes généraux de l'organisation scientifique " et " les sciences humaines et l'organisation ". Tout le monde s'intéresse à la discipline mais les intitulés ne sont pas unifiés!

Au sein de la Faculté de Droit de Paris existait depuis 1946 un Centre d'enseignement de l'Institut des Sciences juridiques et financières appliquées aux affaires, créé à l'initiative de l'Ordre national des experts-comptables. Il visait à former des juristes pour la vie des affaires (idem : 280). En 1961 le cours obligatoire en licence s'intitule déjà " gestion des entreprises ". À l'Institut européen d'administration des affaires créé en 1959 à Fontainebleau c'est la méthode des cas qui est privilégiée. Cet organisme a pour objet " de préparer directement aux carrières bancaires, industrielles et commerciales dans les entreprises européennes. " (Flouzat, 1962 : 283). Le mot " affaires " n'est aussi utilisé que dans un organisme créé en 1930 pour la formation continue : le Centre de Perfectionnement dans l'Administration des affaires ". Enfin une école libre fondée en 1937, l'Ecole Nouvelle d'Organisation Économique et Sociale, retient quant à elle l'expression " administration et gestion des entreprises " pour sa première section (idem : 288). Les cours d'économie y étaient donnés par Gérard Dehove et Pierre Dieterlen. Le lien entre les économistes de la Faculté de droit et les écoles professionnelles était donc réel.

CONCLUSION
Les trois ruptures épistémologiques

Nous pouvons maintenant présenter une vision d'ensemble de cette discipline qui a toujours eu besoin des autres disciplines scientifiques pour exister (figure 3). Selon nous, il y a eu trois ruptures épistémologiques dans l'existence de cette science appliquée, un peu comme pour la médecine par rapport à la biologie, la chimie ou la physique. L'état originel des réflexions en gestion était d'opérer une induction à partir des pratiques réelles d'entreprises en liaison avec le droit commercial, le

commerce pratique et l'arithmétique politique qui commençait à se développer.

La première rupture épistémologique se situe, selon nous, vers 1820. C'est à cette époque qu'apparaît l'économie politique pratique. Cette inféodation à l'économie politique sous la plume de Jean-Baptiste Say ou même de Jean-Gustave Courcelle-Seneuil un peu plus tard, renverse la perspective : il ne s'agit plus d'une simple induction pragmatique mais bien d'une déduction à partir des lois naturelles dégagées par l'économie politique théorique et mises en application dans l'économie pratique. Le nom de la discipline devient alors " économie industrielle et commerciale " comme l'attestent tout au long du XIXe siècle et au début du XXe l'histoire des revues spécialisées (Marco dir., 1996 ; Marco, 2002).

La deuxième rupture épistémologique survient vers 1900. L'inféodation disciplinaire passe alors de l'économie politique " littéraire " vers les sciences plus mathématisées (physique, chimie). L'induction s'opère à partir du calcul des temps, des risques, des coûts. On essaye d'imiter le modèle scientifique dominant de la physique. D'où le succès du taylorisme en France, importé par de brillants scientifiques : Henri Le Châtelier, Charles de Fréminville. Ces ingénieurs voulaient trouver une alternative à l'inféodation classique de la gestion par les économistes universitaires. Ils avaient l'avantage d'être sur le terrain et d'observer l'évolution des pratiques managériales (Chandler, 1992-93). Le recours aux autres sciences sociales alors en émergence visait à réduire la domination de l'économie politique qui se transformait alors en sciences économiques, le pluriel indiquant la mise des sciences appliquées sous la tutelle de l'économie pure.

Mais les économistes ne renoncèrent pas à étudier les entreprises dans les Facultés de Droit. D'où la survivance d'une spécialité intitulée " économie privée des entreprises " puis de manière plus abrégée une " économie d'entreprise "[10]. C'est à partir de cette dernière spécialité qu'apparaîtront institutionnellement les sciences de gestion en France. Tandis que théoriquement un nouveau renversement de perspective s'opérera sous l'influence de la psychologie, de la sociologie et des sciences cognitives. *C'est la troisième* rupture épistémologique qui se réalise vers 1965-1968. On peut la qualifier d'inféodation aux sciences sociales :

[10] La bibliographie spécialisée en 1962 comporte six rubriques : I. Formes d'entreprises; II. Coopération ; III. Gestion et comptabilité ; IV. Investissement ; V. Commerce et distribution ; VI. Profit. L'ensemble constitue une liste de 64 ouvrages ou cours polycopiés (FLOUZAT, 1962 : 411-415).

les sciences de gestion ne sont plus un compartiment de l'économie politique, mais une discipline au carrefour des sciences de l'homme et de la société. La déduction se fait à partir des lois sociétales découvertes par ces sciences en amont, tandis que l'induction s'effectue à partir des comportements observables. La synthèse propre aux sciences de gestion se réalise selon les grandes fonctions d'entreprises et sous la contrainte des objectifs de l'organisation. Le lien avec les sciences politiques est alors évident : les objectifs suprêmes sont politiques et renvoient aux liens des organisations avec la société en général (Le Goff, 1995). La boucle est bouclée : partie des sciences morales et politiques, la gestion redevient en ce début de vingt-et-unième siècle une science politique et éthique, c'est-à-dire morale !

Bibliographie

AIRIAU, J. (1965) *L'opposition aux Physiocrates à la fin de l'ancien régime*, Paris, LGDJ.

BACON, F. (1605) *Du progrès et de la promotion des savoirs*, Paris, Gallimard, réédition 1991.

BARREYRE, P.-Y. (1968) *L'impartition, politique pour une entreprise compétitive*, Paris, Hachette.

BELLIAL DES VERTUS (1759) *Essai sur l'administration des terres*, Paris, Hérissant.

BRAUNSTEIN, J.-F. et E. PEWZNER (1999) *Histoire de la psychologie*, Paris, A. Colin.

CAMPION, G.-L. (1956) " Entreprise " in J. Romeuf éd. *Dictionnaire des sciences économiques*, tome Ier, Paris, PUF, p. 492-496.

CHANDLER, A.D. Jr (1992-93) *Organisation et performance des entreprises*, Paris, Les Editions d'Organisation, 3 vol. (traduction française de *Scale and Scope, the Dynamics of Industrial Capitalism*, Cambridge, 1990).

CHESSEL, M.-E. et F. PAVIS (2001) *Le technocrate, le patron et le professeur. Une histoire de l'enseignement supérieur de gestion*, Paris, Belin, " Histoire de l'éducation ".

DES MAZIS, P. (1965) *Le vocabulaire de l'économie politique. Essai sur l'apport du langage commun*, Paris, Rivière.

DIDEROT, D. et J. D'ALEMBERT (1751-59) *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers (articles choisis)*, Paris, GF Flammarion, 1986, 2 volumes.

DURAND, R. (2000) *Entreprise et évolution économique*, Paris, Belin.

ETNER, F. (1987) *Histoire du calcul économique en France*, Paris, Economica.

FLOUZAT, D. (1962) *L'étudiant économiste : études, carrières, documentation*, Paris, Cujas.

GEORGIN, R. (1954) *Le langage de l'administration et des affaires*, Paris, ESF.

GIRARDET, Ph. (1928) *Les affaires et les hommes*, Paris, Berger-Levrault.

GRALL, B. (2003) *Economie de forces et production d'utilités : l'émergence du calcul économique chez les ingénieurs des Ponts et Chaussées 1831-1891*, Rennes, PUR.

HATIN, E. (1866) *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris.

HOOG, G. (1943) *Economie privée. Prix de revient, prix de vente, contrôle des résultats*, Paris, Centre d'Information Professionnelle (édition hors commerce).

LEFEBVRE, Ph. (2003) *L'invention de la grande entreprise*, Paris, PUF.

LEFÈVRE, H. (1880) *Le commerce théorique, pratique et enseignement, suivi du Dictionnaire du commerçant*, Paris, À la Librairie Illustrée.

LE GOFF, J.-P. (1995) *Le mythe de l'entreprise. Critique de l'idéologie managériale*, 2e éd., Paris, La Découverte.

LEMERCIER, C. (2003) *Un si discret pouvoir. Aux origines de la chambre de commerce de Paris 1803-1853*, Paris, La Découverte.

LÉVY-LAMBERT, H. (1964) *Problèmes d'économie de l'entreprise*, Paris, Dunod.

LIMOGES, C. (1970) *La sélection naturelle, étude sur la première constitution d'un concept 1837-1859*, Paris, PUF.

MARCO, L. (1988) " L'histoire de la gestion en France : bilan des travaux et pistes de recherches "; *Vie et Sciences Economiques*, n° 119, octobre-décembre, p. 5-20.
---------- (1993) *La pensée managériale française (1675-1975)*, Paris et Toulouse, Sciences de la Société/ Andese.
---------- dir. (1996) *Les revues d'économie en France (1751-1994)*, Paris, L'Harmattan.
---------- (2002) " La naissance des revues françaises de gestion (1900-1940) ", *Economies et Sociétés*, série PE, n° 32, novembre-décembre, p. 1937-1966.
---------- dir. (2003) " Les pionniers oubliés de la publicité (école française et belge) ", *Market Management*, n° 3/4, automne, 128 p.
---------- (2004) *Recueil d'articles sur l'histoire de la gestion*, Univ. Paris 13.
---------- (2009) *Histoire managériale du Bazar Bonne-Nouvelle*, Paris, L'Harmattan.
---------- (2011) *La Fabrique des experts-comptables, une histoire de l'INTEC*, Paris, L'Harmattan (avec B. Touchelay et S. Sponem).
---------- (2012) *Naissance de l'édition économique, la Librairie du Commerce 1792-1856*, à paraître.

MASSON, A. (1991) *Gestion, guide des formations supérieures à débouchés professionnels*, Paris, Le Monde éditions.

MAZARIN, Cardinal (1684) *Bréviaire des politiciens*, traduit du latin par F. Russo, Paris, Arléa, 2003.

MÉNISSEZ, Y. (1979) *L'enseignement de la gestion en France*, Paris, La Documentation Française, " Notes et études documentaires ", n° 4.529-30.

MURAT, A. (1950) *Economie privée des entreprises*, Paris, Foucher (2e édition, 1951).

NIKITIN, M. (2003) " De la science des affaires aux sciences de gestion: un siècle de tâtonnements ? ", *Gérer et Comprendre*, décembre, n° 74, p. 67-75.

PAVIS, F. (2003) *Sociologie d'une discipline hétéronome. Le monde des formations en gestion entre universités et entreprises en France. Années 1960-1990*. Université de Paris I, thèse en sciences sociales, 6 janvier.

ROUSSEAU, J.-J. (1761) *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, Paris, GF Flammarion, 1967.

SZRAMKIEWICZ, R. (1989) *Histoire du droit des affaires*, Paris, Montchrestien.

TÉZENAS DU MONTCEL, H. (1972) *Dictionnaire des sciences de la gestion*, Paris, Mame.

VATIN, F. (1993) *Le travail : économie et physique* 1780-1830, Paris, PUF.

VÉRON DUVERGER (1899) " Forbonnais ", *Journal des économistes*, 58(5), 15 août, p. 179-189.

*